



Commune de  
**St-Sulpice**

MUNICIPALITÉ

---

RAPPORT N°01/20

---

**RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT  
DE M. LE CONSEILLER QUENTIN BIZZO ET CST  
« SUBVENTION POUR LES VÉLOS À MOTORISATION ÉLECTRIQUE »**

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER QUENTIN BIZZO ET CST  
« SUBVENTION POUR LES VÉLOS À MOTORISATION ÉLECTRIQUE »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. PRÉAMBULE**

Dans sa séance du 20 février 2019, votre Conseil communal acceptait la prise en considération d'un postulat de M. Bizzo et consorts intitulé « Subvention pour les vélos à motorisation électrique » et le transmettait à la Municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat est la suivante :

*De par cette motion [sic], demande est faite à la Municipalité de bien vouloir mettre en place une solution de soutien à l'achat de vélos à motorisation électrique pour les habitants de la commune.*

À titre préliminaire, la Municipalité relève que la présente demande a été incorrectement qualifiée de « motion ». Le sujet portant très clairement sur une compétence municipale, elle requalifie donc, en accord avec la loi sur les communes et le règlement du Conseil communal, la présente invitation en « postulat » et lui applique le traitement approprié<sup>1</sup>.

### **2. ÉTUDE DE LA DEMANDE ET POSITION DE LA MUNICIPALITÉ**

De très nombreuses communes vaudoises proposent un subventionnement à l'achat d'un vélo électrique<sup>2</sup>. Cependant, à notre connaissance, cette mesure d'aide n'est pas isolée, mais au contraire englobée dans un concept global de fonds d'encouragement pour le développement durable ; c'est en particulier le cas pour les communes voisines de Bussigny, Ecublens, Lausanne, Préverenges, Prilly ou Renens.

La Municipalité soutient clairement l'idée d'une subvention liée à l'achat d'un vélo électrique, car cette mesure s'inscrirait parfaitement dans les objectifs généraux de législation 2006-2021. En effet, la Municipalité souhaite développer une politique communale volontariste dans les domaines de l'énergie et du développement durable et a proposé dans ce cadre à votre Conseil de mettre en place un Fonds communal de soutien d'actions via le préavis 07/20 accepté le 23 septembre 2020. Celui-ci sera alimenté par une taxe sur la facture d'électricité et permettra de financer différentes mesures, dont celles s'adressant à la mobilité alternative.

Le soutien à l'achat de vélo électrique pourra ainsi être pris en compte comme l'une des premières mesures d'utilisation de ce Fonds.

---

<sup>1</sup> « La motion ne peut porter que sur une compétence du conseil communal » Règlement du Conseil communal, annexe 2 - définitions

<sup>2</sup> Une liste (non exhaustive) se trouve sur la page <https://www.vd.ch/themes/mobilite/loffre-de-mobilite-a-votre-disposition/velo-et-marche/velo-electrique/>

### 3. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter la résolution suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le rapport municipal n°01/20,
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

#### D É C I D E

- d'accepter la proposition de la Municipalité au postulat de M. Bizzo et consorts.

Ainsi adopté par la Municipalité de Saint-Sulpice, le 19 octobre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire-adjointe :

  
A. Clerc

  
The seal is circular with a blue border. The outer ring contains the text 'MUNICIPALITÉ' at the top and 'DE SAINT-SULPICE' at the bottom. Inside the ring, there is a central emblem featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTÉ ET PATRIE' are written. The seal is partially overlaid by the signatures of the Syndic and the Secrétaire-adjointe.

  
J. Winkelmann

Déléguée municipale : Mme Cécile Theumann